

AVIS DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2021-507 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (REMPLECE ET ABROGE LES RÈGLEMENTS 2017-450, 2018-462, 2019-480 ET 2019-484

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 14 juin 2021, le Règlement numéro 2021-507;

QUE ce règlement a pour objet, d'une part d'abroger et de remplacer les règlements antérieurs suivants :

- Politique sur la gestion contractuelle adoptée le 11 décembre 2017 réputée le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle le 1^{er} janvier 2018;
- Règlement 2018-462 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle;
- Règlement 2019-480 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle;
- Règlement 2019-484 modifiant le Règlement 2017-450 sur la gestion contractuelle;

D'autre part, ce règlement a pour objet d'autoriser l'octroi de contrats de gré à gré pour les contrats d'au moins 25 000 \$ et inférieurs au seuil fixé par règlement ministériel qui ne peuvent être adjugés qu'après une demande de soumissions publique;

QUE ce règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville situé au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

Donné à Paspébiac, le 17 juin 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

Daniel Langlois, greffier